



## Fiche d'inscription hebdomadaire ou quotidienne 2019-2020

### au restaurant scolaire municipal de Plailly

**Tarif Normal : 4.50€**

Ce document, à retourner au secrétariat de la mairie de Plailly, est à utiliser dans les cas suivants :

- En cas d'inscription à la semaine au plus tard le jeudi avant la fermeture de la mairie (18<sup>h</sup>)
- En cas d'inscription quotidienne (au plus tard la veille avant 9<sup>h</sup>30 pour le lendemain, le vendredi avant 9<sup>h</sup>30 pour le lundi).

**Rappel** Les inscriptions seront considérées comme redevables du tarif majoré de 6,80 € au-delà de ce délai.  
En cas de maladie, avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

NOM de l'enfant : ..... PRÉNOM de l'enfant : .....

Nom et numéro de téléphone du représentant légal : .....

CLASSE : ..... Régime Alimentaire :  SANS PORC  ALLERGIE ALIMENTAIRE (P.A.I)

Semaine du ...../...../..... au ...../...../.....

Lundi (*)	Mardi(*)	Jeudi(*)	Vendredi(*)

(\*) Mettre une croix dans la case située sous chaque journée pour laquelle votre enfant doit être inscrit.

**Date réception Mairie**  
(Réservé à l'administration)

**Date et Signature du représentant légal débiteur**  
(Obligatoire : en cas d'absence, l'inscription ne sera pas prise en compte)

(✂) Découper cette seconde partie destinée à être conservée)



## Fiche d'inscription hebdomadaire ou quotidienne au restaurant scolaire municipal de Plailly Tarif Normal : 4.50€

Cette partie est à conserver par le représentant légal pour faciliter le suivi des inscriptions qu'il aura effectuées.

**Rappel** Les inscriptions seront considérées comme redevables du tarif majoré de 6,80 € au-delà du délai indiqué dans le règlement.  
En cas de maladie, avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

NOM de l'enfant : ..... PRÉNOM de l'enfant : .....

CLASSE : .....

Semaine du ...../...../..... au ...../...../.....

Lundi (*)	Mardi(*)	Jeudi(*)	Vendredi(*)

(\*) Mettre une croix dans la case située sous chaque journée pour laquelle votre enfant doit être inscrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie de Plailly. Les destinataires des données sont à la mairie de Plailly. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil de la mairie de Plailly. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.